



13 avril 2016 • N° 12 | PDF

Numéros précédents

Le ministre des Affaires étrangères doit démissionner! Non à la vente d'armes à l'Arabie saoudite! Non à la «nouvelle doctrine» appelée «conviction responsable»

Le Parti marxiste-léniniste du Canada condamne la vente d'armes par le Canada à l'Arabie saoudite, vente pour laquelle le gouvernement a émis un permis d'exportation le 8 avril. Peu importe le prétexte, cette vente d'armes est inacceptable. Il est inconcevable que le gouvernement Trudeau et son ministère des Affaires étrangères considèrent l'Arabie saoudite comme un pays pacifique ou démocratique ou même que la mission du Canada au Moyen-Orient soit à des fins pacifiques. C'est tout simplement faux.

L'exemple de la vente d'armes à l'Arabie saoudite a été cité par le ministre des Affaires étrangères, Stéphane Dion, dans un discours à l'Université d'Ottawa le 29 mars pour expliquer la nouvelle doctrine du gouvernement appelée « conviction responsable ». Le ministre a laissé entendre dans son discours que la vente était chose faite, qu'elle avait été conclue par le gouvernement Harper et qu'il ne serait pas correct de la rompre à cause des conséquences que cela entraînerait. Il a répété que l'objectif du Canada est d'amener la stabilité dans la région et a donné plusieurs autres justifications pragmatiques de l'agression et de la guerre pour expliquer sa doctrine dite « de conviction responsable ».

Or, il s'avère maintenant que Stéphane Dion vient tout juste de signer les documents et permis d'exportation lui-même, le 8 avril.

Il doit rendre des comptes pour avoir trompé le public à ce sujet depuis le début de janvier et encore le 29 mars.

Les tentatives d'embellir la vente d'armes à un pays comme l'Arabie saoudite en disant que c'est pour contribuer à la paix et la stabilité dans la région ne passent pas. Il est inadmissible que le ministre des Affaires étrangères du Canada soit disposé à mentir pour faire accepter l'inacceptable aux Canadiens. Sa disposition à tenir un discours trompeur sur les questions de guerre et de paix, au sujet desquelles les Canadiens sont très préoccupés, est également inacceptable. Une personne qui a une conscience claire ne recourt pas à ce double discours et à ces manoeuvres.

Le PMLC appelle tous ceux et celles qui chérissent leur droit de conscience à condamner la vente d'armes, à condamner cette nouvelle doctrine de la « conviction responsable » et à condamner la duperie de ce



ministre. Le PMLC appelle les libéraux canadiens à nous dire si cette doctrine de la conviction responsable pour justifier des comportements répréhensibles représente leurs convictions. Enfin, le PMLC appelle les Canadiens à exiger la démission immédiate du ministre Dion !



Le ministre Dion signe les permis d'exportation pour des blindés à l'Arabie saoudite

Le ministre des Affaires étrangères Stéphane Dion a signé les autorisations pour l'exportation à l'Arabie saoudite de véhicules blindés fabriqués au Canada le 8 avril, une vente de 14,8 milliards \$, rapporte le *Globe and Mail*. L'autorisation a été rendue publique dans un communiqué du 12 avril du ministère de la Justice en réponse à une requête en justice déposée par le professeur de droit Daniel Turp visant le ministre Dion. Le professeur soutient dans sa requête que l'émission d'un permis d'exportation enfreint la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation* et la *Loi sur les Conventions de Genève* et que le ministre outrepassa sa compétence ou agit sans compétence en signant cette autorisation.[1]

Les documents qui portent le sceau du secret donnent le raisonnement du gouvernement pour justifier son geste. Ils montrent entre autres que le gouvernement ment lorsqu'il dit que c'était « une affaire conclue » et que les libéraux ont agi par crainte des conséquences d'un bris de contrat. La signature du ministre apparaît à côté de la mention « Je souscris » et la recommandation de l'octroi de six permis pour « exporter des véhicules d'assaut léger et les systèmes d'armement, les pièces de rechange et les données techniques associés à l'Arabie saoudite » couvrant 11 milliards \$ du total de 14,8 milliards \$



Le *Globe* écrit que beaucoup d'opposants à l'accord croyaient que le gouvernement précédent avait déjà signé l'autorisation de ces permis. Il écrit que selon le régime de ventes d'armes du Canada, les transactions ne peuvent procéder qu'après l'octroi de permis d'exportation du gouvernement libéral. Le gouvernement précédent « n'avait approuvé que six permis mineurs prévoyant l'exportation de données techniques ». M. Dion et son ministère ont laissé entendre que les permis d'exportation avaient déjà été signés par le gouvernement précédent par leurs déclarations répétées à l'effet qu'ils prendraient une approche différente sur la question des permis d'exportation à l'avenir.

Par exemple, dans son discours à l'Université d'Ottawa le 29 mars, lorsqu'il a annoncé la doctrine de la « conviction responsable » de son gouvernement, le ministre Dion a dit :

« Voici ce qui doit être fait : les permis d'exportation pour ce type d'équipement doivent être examinés rigoureusement, avec une plus grande transparence, par le ministre des Affaires étrangères, en consultation avec la ministre du Commerce international, afin d'évaluer si ces équipements seront utilisés dans le respect des lois internationales, des droits de la personne et de nos intérêts nationaux. Voilà ce que m'a demandé le premier ministre, et je m'y affaire avec mes fonctionnaires. C'est ce que commande la conviction responsable. »

Un appui officiel à l'agression criminelle de l'Arabie saoudite contre le Yémen

Affaires mondiales Canada, le nouveau nom donné au ministère des Affaires étrangères par le gouvernement libéral, a émis une note de service le 21 mars demandant au ministre d'approuver les permis d'exportation. Le *Globe* rapporte que « Affaires mondiales Canada a recommandé l'approbation des permis d'exportation à l'Arabie saoudite parce que cela pourrait aider l'Arabie saoudite à poursuivre sa guerre au Yémen ». On y lit également que les véhicules blindés, équipés de mitrailleuses et d'armes antichar, aideront l'Arabie saoudite à « contenir l'instabilité au Yémen et à repousser les menaces de l'État islamique ».[2] On cherche aussi à cacher le fait que le Canada a procuré des armes à l'Arabie saoudite dans son intervention militaire au Bahreïn pour étouffer les protestations sous prétexte que les Saoudiens n'étaient là que « pour protéger des édifices et des infrastructures névralgiques ».



« L'acquisition de véhicules blindés à la fine pointe de la technologie aidera l'Arabie saoudite à atteindre ces objectifs », lit-on dans la note de service, qui indique par ailleurs que les seules parties qui ont été consultées avant les recommandations sont le ministre de la Défense nationale, des bureaux d'Affaires mondiales Canada et le ministère de l'Innovation, de la Science et du Développement économique. L'« examen rigoureux » se résume à une affirmation d'Affaires mondiales Canada à l'effet que « personne n'a soulevé d'objection ». On lit dans la note de service : « Rien n'indique que l'équipement d'origine canadienne, dont les véhicules blindés légers, ait été utilisé dans des actes contraires au droit humanitaire international ».

Le *Globe* écrivait plus tôt cette année qu'il existe des photographies montrant que des blindés semblables à ceux de fabrication canadienne achetés par l'Arabie saoudite ont été utilisés au Yémen. Dans un reportage du réseau CBC en février on voyait des fusils de tireur d'élite de fabrication canadienne utilisés par des soldats saoudiens au Yémen.

Des groupes de défense des droits de l'homme ont établi que des bombes fournies par les États-Unis ont été utilisées dans des frappes aériennes de l'armée saoudienne le 15 mars 2015, qui ont fait plus de 100 morts dans un marché public, y compris 25 enfants. Le haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad Al Hussein, rapportait en mars dernier que les forces saoudiennes ont tué des milliers de civils. « Ils ont frappé des marchés, des hôpitaux, des cliniques, des écoles, des usines, des réceptions de mariage et des centaines de résidences privées dans des villages, des villes, y compris dans la capitale Sanaa », a-t-il dénoncé. Des tentatives d'incursion au Yémen et de prise de territoire par les forces saoudiennes ont été repoussées par le Yémen à plusieurs occasions malgré la catastrophe humanitaire infligée à ce pays.

L'Arabie saoudite a commencé sa campagne de bombardement et d'invasion du Yémen il y a un peu plus d'un an, soit le 26 mars 2015. Des millions de Yéménites ont manifesté pour marquer cet anniversaire et exiger le retrait des agresseurs étrangers.

Notes

1. [Cliquer ici](#) pour lire l'avis de demande de Daniel Turp au ministère des Affaires étrangères.
2. Pour plus d'information sur la guerre de l'Arabie saoudite au Yémen, lisez :
« L'exemple du Yémen », [Le Renouveau, 22 février 2016](#)
« Les États-Unis autorisent l'agression militaire de l'Arabie saoudite », [Le Marxiste-Léniniste, 1er avril 2015](#)
« The Geopolitics Behind the War in Yemen, » Mahdi Darius Mazemroaya, [TML Weekly, April 11, 2015](#)



Réponse désinvolte du premier ministre aux chômeurs de Calgary

Prétention crasse de partager le sort des travailleurs

Le 29 mars, le premier ministre Justin Trudeau était à Calgary pour assister à une table ronde avec les chômeurs, dont certains ont épuisé leurs prestations. Bon nombre des participants étaient des travailleurs du secteur de l'énergie qui ont été mis à pied et qui se retrouveront bientôt sans salaire ni assurance-emploi. Que doivent-ils faire ? Quiconque s'est retrouvé dans cette situation ou a dans sa famille ou parmi ses voisins ou ses collègues de travail des gens qui se sont retrouvés dans cette situation veut une réponse à cette question.

Un participant a demandé pourquoi les prestations ciblées introduites dans le budget 2016 s'appliquent aux travailleurs de Calgary mais pas à ceux d'Edmonton. C'est une question légitime puisque les travailleurs des deux villes se retrouvent au chômage et sans perspective de travail à cause de l'effondrement du secteur de l'énergie. Cela a à voir avec l'industrie, pas avec leur lieu de résidence.

La formule du gouvernement pour déterminer les « régions affectées » est basée sur des régions où le taux de chômage a augmenté de 2 % ou plus pendant une période soutenue entre mars 2015 et février 2016 « sans signe significatif de relance ». C'est ce que le gouvernement appelle « le choc du chômage » et cela est censé expliquer pourquoi les travailleurs vivant à Calgary auront droit à plus d'aide que ceux vivant à Edmonton qui, dit le gouvernement, ne subit pas le « choc du chômage » selon la définition donnée.



Calgary est une des régions identifiées par la formule du gouvernement. À Edmonton le taux de chômage a augmenté de « seulement » 1,8 % durant la période en cause, ce qui fait que les travailleurs qui ont perdu leur emploi et qui vivent dans cette ville ou dans d'autres villes non définies comme « régions affectées », mais qui pourtant travaillent pour le même employeur que ceux de Calgary, sont traités différemment parce qu'il y aurait plus d'emplois disponibles là où ils vivent.

Ce calcul est irrationnel mais aussi inhumain puisqu'il ne tient pas compte des conditions que vivent ces travailleurs de façon réelle ou humaine.



Trudeau feint de se soucier de la misère des autres, comme s'il était là par charité et sentiment personnel mais sans toutefois allouer les fonds nécessaires. « Aussi efficace que soit le gouvernement à répondre à de grands problèmes systémiques, parfois l'ampleur des défis que nous affrontons me laisse personnellement un désir de pouvoir faire plus pour aider toutes les personnes directement touchées », dit-il.

Pour donner l'impression que son gouvernement connaît le sort des chômeurs, il ajoute : « Ce sont des gens qui incarnent l'espoir et le travail. Des gens qui ont soutenu l'économie du Canada et qui vivent maintenant des temps difficiles et ont besoin de l'aide de leur pays. » Puis après avoir créé l'attente qu'ils peuvent compter sur son gouvernement, il dissipe aussitôt tout espoir en disant comprendre que beaucoup de Canadiens se sentent « comme si on leur tirait le tapis sous les pieds ».

Puis il trahit carrément sa prétention crasse avec l'énoncé suivant : « Les gens d'Edmonton et de la Saskatchewan devraient se sentir chanceux de ne pas être frappés aussi durement que les travailleurs ailleurs au Canada » et de se voir, « légitimement », refuser l'assurance-emploi dont ils ont besoin.

Les travailleurs ne sont pas d'humeur à accepter les décisions arbitraires ou à laisser le gouvernement décider qui a besoin d'aide et qui peut être abandonné à son sort. Ils n'ont que faire du sentiment de charité personnelle ou des doléances de M. Trudeau, surtout quand on vient leur dire d'être reconnaissants car les choses pourraient être pires.

Nous vivons dans une économie socialisée où la production est sociale mais les travailleurs qui produisent la richesse n'ont aucun contrôle sur qu'est-ce qui est produit, comment c'est produit et à quoi la nouvelle richesse doit servir. Leur droit à un moyen de subsistance en tant que producteurs de la richesse n'est pas garanti. Justin Trudeau est le premier ministre mais sa position de pouvoir et de privilège fait qu'il n'est pas obligé de connaître la vie d'un chômeur. En fait, ses propos servent à cacher que l'objectif du budget présenté par son gouvernement est de payer les riches, pas de répondre aux besoins de la population.

Les travailleurs de l'Alberta ont rondement dénoncé les propos désinvoltés du premier ministre. Les médias monopolisés ont cherché à détourner l'attention en parlant de certaines carences de la nouvelle formule qui permet au gouvernement de venir au secours de certains travailleurs et pas d'autres.

Or, ce que montre vraiment la désinvolture de Justin Trudeau est qu'il ne partage pas les conditions des travailleurs et que ces derniers ne peuvent confier leur sort à ceux qui ne connaissent pas leur réalité et leurs préoccupations.

Ce qui s'est produit à Calgary est ce qui se produira partout où Trudeau et ses ministres vont aller pour vanter les bienfaits des magouilles du nouveau gouvernement pour payer les riches et faire croire que c'est dans l'intérêt de la « classe moyenne ». La fraude ne passera pas.

Ces séances d'« entretiens » avec le public ne vont pas tarder à être remplacés par des séances de photos et à d'autres astuces pour éviter le contact public et ne rendre de compte à personne, dans le même style que Stephen Harper. On l'a vu au parlement lorsque le directeur parlementaire du budget a demandé des informations concrètes sur le budget déposé en mars.



À qui les chômeurs doivent-ils confier leur sort?

Lorsque Justin Trudeau est allé à Calgary et Edmonton du 29 au 1er avril, il a participé à des « tables rondes » sur l'assurance-emploi et a rencontré quelques étudiants à l'Institut de technologie du sud de l'Alberta. L'objectif était d'avoir des séances de photos pour faire la promotion des modifications au régime d'assurance-emploi contenues dans le budget fédéral.

Le gouvernement libéral a décidé qu'à compter du 1er juillet 2016 et jusqu'au 1er juillet 2017, les bénéficiaires de l'assurance-emploi de douze régions où le taux de chômage a augmenté subitement auront droit à cinq semaines additionnelles de prestation. Les travailleurs de ces régions qui n'ont jamais fait de réclamation de leur vie seront admissibles à 20 semaines de prestations. Terre-Neuve et Labrador, toute l'Alberta sauf Edmonton, le nord de la Colombie-Britannique, le nord du Manitoba, le nord de l'Ontario, le nord de la Saskatchewan, Whitehorse et le Nunavut sont parmi les régions identifiées.

Le taux de chômage en Alberta était de 7,9 % en février, pour un total de 194 300 personnes sans travail. Cela ne comprend pas les dizaines de milliers de travailleurs qui ont travaillé en Alberta mais vivent à l'extérieur de la province ni ceux vivant dans les chantiers près de Fort McMurray qui se retrouvent maintenant sans travail. Calgary a été durement touchée, avec un taux de chômage de 8,4 %.

Des près de 200 000 personnes sans travail en Alberta, seules 62 480 (37 %) étaient admissibles à l'assurance-emploi à compter de décembre 2015. Beaucoup de travailleurs qui occupent des emplois précaires, à temps partiel ou occasionnels n'ont pas accumulé suffisamment d'heures pour être admissibles. Une bonne partie des travailleurs employés dans les champs pétroliers ou les sables bitumineux sont embauchés par des monopoles de l'énergie et de la construction à titre d'« entrepreneurs autonomes » et n'ont pas droit aux prestations. Certains doivent d'abord épuiser leurs indemnités de départ alors que d'autres ont déjà épuisé les prestations auxquelles ils sont admissibles. Pour la majorité des chômeurs, les modifications ne changent rien.



Qu'importe, Justin Trudeau est allé en Alberta dire que les changements sont une preuve que les libéraux tiennent leurs promesses électorales. Durant l'élection fédérale d'octobre 2015, les libéraux ont créé l'impression que la réforme odieuse de l'assurance-emploi par le gouvernement Harper allait être annulée et que les chômeurs seront protégés. Dans leur plate-forme électorale ils s'engageaient à renforcer « le système d'assurance-emploi pour veiller à ce qu'il soit adapté à notre économie et à tous les Canadiens ».

On lisait dans la plate-forme libérale :

« A compter de 2017, nous réduisons le délai de carence pour l'obtention des prestations d'assurance-emploi. Quand un travailleur perd son emploi et fait une demande pour bénéficier des prestations de l'assurance-emploi, il sera sans salaire durant une semaine seulement, et non pas deux.

« Nous renverserons aussi les changements que Stephen Harper a introduits en 2012 et qui ont contraint les travailleurs sans emploi à s'éloigner de leur collectivité et à accepter des emplois moins bien rémunérés.

« Nous ferons en sorte que le système d'assurance-emploi procure une véritable sécurité du revenu aux travailleurs, y compris ceux qui ont des emplois précaires. »

En fait, les gouvernements libéraux du passé sont en grande partie responsables des difficultés actuelles que vivent les travailleurs quand ils perdent leur emploi.



C'est Paul Martin, quand il était ministre des Finances dans le gouvernement Chrétien, qui a volé la caisse de l'assurance-emploi constituée par les travailleurs et l'a intégrée aux revenus généraux du gouvernement, à utiliser dans des magouilles pour payer les riches (en remboursant la dette et résorbant les déficits). Il a également haussé le seuil d'admissibilité aux prestations et baissé le montant des prestations, malgré une prétendue relance de l'économie. La réforme Trudeau ne fait que modifier de façon superficielle la réforme décriée du gouvernement Harper. Les libéraux ont préservé le caractère antisocial de la réforme Harper et n'ont pas répondu à la demande des Canadiens, qui est que lorsque les travailleurs se retrouvent sans

emploi sans que ce soit leur faute, le régime doit s'occuper d'eux, point final.

Tous les travailleurs ont droit à un moyen de subsistance. C'est la responsabilité du gouvernement de

pleinement mobiliser les ressources de la société pour résoudre les problèmes économiques du pays et d'adopter des politiques prosociales pour les problèmes comme le chômage. Les chômeurs et leur famille ne doivent pas être abandonnés à leur sort. C'est un principe, pas un énoncé de politique. Les faits montrent que les travailleurs ne peuvent se fier qu'à eux-mêmes pour régler ces problèmes. Trouver une voie vers l'avant est la question qui se pose pour les travailleurs d'un bout à l'autre du pays.



À titre d'information

Les modifications apportées au régime d'assurance-emploi dans le budget 2016

Le budget libéral déposé le 22 mars apporte diverses modifications à l'assurance-emploi (AE), tout en continuant un certain nombre de réformes antisociales introduites par le gouvernement Harper.

Le budget identifie 12 « régions touchées », qui, selon une formule du budget ont connu une soudaine perte d'emplois que le gouvernement appelle « chocs sur le marché de l'emploi ». Les travailleurs de ces régions sont admissibles à entre 5 et 20 semaines supplémentaires de prestations. Il est proposé également de dépenser 21 millions \$ pour « améliorer » la surveillance du programme d'assurance-emploi afin d'assurer « le renforcement de son intégrité. » C'est pour dissimuler que la cause de tout déficit de l'assurance-chômage n'est pas qu'il y a des réclamations sans fondement mais plutôt que le gouvernement s'est emparé des fonds de l'AE pour les intégrer à ses revenus généraux et s'en servir dans des magouilles, ce à quoi les libéraux sont passés maîtres.

Admissibilité

À partir de juillet 2016 les règles d'admissibilité pour les nouveaux demandeurs d'assurance-emploi vont changer. Ceux qui ont réclamé de l'assurance-emploi avant peuvent se qualifier avec moins d'heures que la norme de 910 heures qui est actuellement requise pour ceux qui « deviennent » et « redeviennent » membres de la population active. Cependant, le seuil inférieur est déterminé par ville et n'est pas un nombre objectif d'heures pour l'ensemble du pays.

Les prestations supplémentaires seront disponibles pour un an à partir de juillet 2016. La mesure est appliquée rétroactivement à toutes les demandes admissibles à compter du 4 janvier 2015.

Le budget 2016 propose également d'apporter des modifications législatives pour donner 20 semaines supplémentaires de prestations régulières d'assurance-emploi aux « travailleurs de longue date » dans les mêmes 12 régions économiques, jusqu'à un maximum de 70 semaines de prestations. Une définition vague de ces travailleurs est donnée, soit : ceux qui ont passé des années à travailler dans une industrie ou pour un seul employeur.

Ces prestations complémentaires pour les travailleurs de longue date seront disponibles pendant un an à partir de juillet 2016 et la mesure sera appliquée rétroactivement à toutes les demandes admissibles à compter du 4 janvier 2015.

Période d'attente

À compter du 1er janvier 2017, la période d'attente pour commencer à recevoir des prestations sera réduite de deux à une semaine.

Prolongement du projet pilote de « travail pendant une période de prestations »

Le budget 2016 propose de prolonger jusqu'en août 2018 l'actuel projet pilote « Travail pendant une période de prestations » introduit par le gouvernement Harper. Dans le cadre du projet, les demandeurs peuvent conserver 50 cents de leurs prestations d'assurance-emploi pour chaque dollar qu'ils gagnent, jusqu'à un maximum de 90 % de la rémunération hebdomadaire assurable utilisée pour calculer leurs prestations d'assurance-emploi. Ces mesures manifestement destinées à « inciter » les prestataires à travailler plus alors qu'ils reçoivent des prestations, sont mises en oeuvre dans le cadre de l'objectif général du gouvernement Harper de forcer les chômeurs à quitter le régime d'assurance-emploi.

Recherche d'emploi

En 2012, des modifications ont été apportées au programme d'assurance-emploi pour spécifier le type d'emplois que les chômeurs sont censés rechercher et accepter dans le cadre de vastes réformes antisociales du gouvernement Harper. Les travailleurs ont été contraints d'effectuer des recherches d'emploi et dans certains cas accepter un travail loin de chez eux à un salaire au seuil de la pauvreté. Les mesures obligent également les prestataires à conserver un dossier pendant six ans, de leur enregistrement quotidien de recherche d'emploi, qu'ils pourraient être appelés à produire à tout moment. Le budget 2016 propose de révoquer les changements qui définissent strictement les responsabilités de recherche d'emploi des chômeurs, mais maintient l'exigence de recherche d'emploi. Le gouvernement affirme que le budget va également veiller à ce qu'il existe des « mesures de soutien équitables et souples pour aider les prestataires d'assurance-emploi à obtenir une formation et à se trouver un nouvel emploi ».

Prolonger la durée maximale des accords de travail partagé

Le programme de partage du travail « permet aux employeurs et aux employés d'éviter les mises à pied lors d'une période de réduction temporaire du niveau normal des activités d'une entreprise, qui est hors du contrôle de l'employeur. » Le gouvernement affirme que la mesure offre un soutien du revenu aux employés admissibles aux prestations d'assurance-emploi qui travaillent une semaine de travail temporairement réduite pendant que leur employeur redresse la situation.

Le budget 2016 propose de prolonger la durée maximale des accords de travail partagé de 38 semaines à 76 semaines à travers le Canada. Il fait valoir qu'en prolongeant des accords de travail partagé les employeurs conservent des employés qualifiés et évitent les coûts de recrutement et de formation de nouveaux employés une fois que les affaires reviennent à des niveaux normaux. Ils permettent également aux employés de continuer à travailler et maintenir leurs compétences tout en complétant leur salaire avec des prestations d'AE pour les jours où ils ne travaillent pas.

La prestation des services d'assurance-emploi

Dans le budget, il est dit que : « Entre décembre 2014 et décembre 2015, les demandes d'assurance-emploi ont augmenté de 7,8 % à l'échelle nationale, et le nombre de bénéficiaires a crû de 7,3 %. Pour veiller à ce que les Canadiens obtiennent en temps utile les prestations auxquelles ils ont droit, le budget de 2016 propose d'octroyer 19 millions \$ en 2016-2017 à Service Canada afin de lui permettre de répondre à la demande accrue associée au traitement des demandes d'assurance-emploi, et d'offrir un meilleur soutien aux Canadiens qui sont à la recherche d'un nouvel emploi. »

Améliorer l'accès aux centres d'appels de l'assurance-emploi

« Les agents des centres d'appels de l'assurance-emploi offrent un soutien aux Canadiens qui ont besoin d'aide pour soumettre des renseignements concernant une demande d'assurance-emploi ou qui souhaitent vérifier le statut de leur demande. Le budget de 2016 propose d'investir 73 millions \$ sur deux ans, à compter de 2016-2017, pour améliorer l'accès aux centres d'appels de l'assurance-emploi. Cet investissement permettra d'accroître le nombre d'agents des centres d'appels, ce qui réduira les temps d'attente et fera en sorte que les gens pourront accéder aux renseignements et au soutien requis pour

recevoir leurs prestations d'assurance-emploi le plus rapidement possible. »

Renforcer l'intégrité du programme d'assurance-emploi »

Le budget mentionne que : « Les Canadiens s'attendent à une saine gestion du programme d'assurance-emploi et à une reddition de comptes à l'égard de ce programme qui est financé par les cotisations versées par les employeurs et les travailleurs. Pour veiller à ce que les prestations aident ceux qui en ont besoin, le budget de 2016 propose d'affecter 21 millions \$ sur trois ans, à compter de 2016-2017, pour favoriser la conformité aux règles du programme. »

Il n'y a même pas une reconnaissance du fait que les libéraux et les conservateurs ont détourné l'argent de la caisse d'assurance-emploi à des fins intéressées. Au contraire, il semble que les libéraux vont prendre 21 millions \$ des fonds pour un certain régime de surveillance et contrôle comme si les travailleurs sont le problème.

Les changements à venir

Le budget indique que le gouvernement est déterminé à améliorer encore l'assurance-emploi. « Pour y parvenir, il compte notamment faciliter l'accès aux prestations de compassion, tout en rendant les modalités de ces prestations plus flexibles et plus inclusives pour ceux qui prennent soin d'un proche gravement malade. Le gouvernement souhaite également assouplir les modalités des prestations de congé parental afin de mieux tenir compte des situations familiales et professionnelles particulières. » Ces objectifs seront « réalisés au cours du mandat du gouvernement ».



Envoyez vos articles, photos, rapports, points de vue et commentaires à redaction@mlpc.ca

ABONNEZ-VOUS AU RENOUVEAU Bulletin du Parti marxiste-léniniste du Canada

Envoyez à maitre_de_poste@mlpc.ca en indiquant «Abonnement» dans la case sujet. Veuillez inclure nom, circonscription et occupation. Voir la page d'accueil pour formulaire complet.

[Accueil](#)